

Zurich, 6 septembre 2022

Communiqué de presse

Les prix de l'électricité augmentent – la promotion d'un éclairage efficace est utile

Les prix de l'électricité vont bientôt augmenter. Celles et ceux qui possèdent encore des lampes halogènes inefficaces devraient les substituer rapidement pour faire des économies immédiates. Il y a un soutien financier de la Confédération pour le remplacement des lampadaires halogènes : le programme d'encouragement « alledin.ch » prend en charge 25 % des coûts des nouveaux luminaires LED efficaces.

La guerre en Ukraine et d'autres développements font que l'électricité deviendra nettement plus chère en Suisse à partir de 2023. Pour un ménage moyen, cela représente un surcoût d'environ 300 francs par an. Il est donc judicieux de réfléchir aux endroits où l'on peut économiser de l'électricité dans son ménage.

Lampes halogènes : vente interdite

L'éclairage est un point de départ, car le choix de l'ampoule a une influence décisive sur les besoins en énergie dans ce domaine. Les lampes halogènes, souvent utilisées dans les vieux lampadaires des salons, sont de grandes consommatrices d'électricité. Elles ne transforment que 7 % de l'électricité en lumière, ce qui est très inefficace. C'est pourquoi la vente de telles lampes halogènes n'est plus autorisée aujourd'hui.

Déjà 7000 lampadaires remplacés

Le programme d'encouragement « alledin.ch », soutenu par la Confédération, vise à réduire la consommation d'électricité en encourageant le passage des lampes halogènes aux lampes LED. Ces dernières sont nettement plus efficaces sur le plan énergétique et convainquent également par leur qualité d'éclairage. Les personnes qui éliminent correctement leur lampadaire halogène équipé d'une lampe R7s et achètent un luminaire moderne à LED se voient rembourser 25 % du prix d'achat. Jusqu'à présent, 7000 luminaires ont déjà été remplacés chez des particuliers dans le cadre d'alledin.ch, ce qui correspond à une économie d'électricité de plus de 2 millions de kilowattheures par an. Le programme d'encouragement se poursuit au moins jusqu'à fin 2023.

Envoyer deux photos

Pour obtenir la contribution, il suffit en fait de prendre deux photos. La première photo doit immortaliser le moment où l'ancien lampadaire halogène est abandonné dans un point de collecte ou dans un magasin spécialisé. La deuxième photo montre le reçu qui prouve l'achat du nouveau luminaire à LED. Le luminaire, qui doit coûter au moins 100 francs, peut être commandé en ligne ou acheté sur place dans un magasin spécialisé. Il suffit ensuite de déposer les deux photos sur www.alledin.ch et d'indiquer ses coordonnées ainsi que son numéro IBAN. Le crédit – 25 % du prix d'achat, plafonné à 100 francs par luminaire – est alors versé sur le compte indiqué.

Images et flyer à télécharger : www.alledin.ch/fr/medias

Contact pour les demandes des médias :

S.A.F.E. – Agence suisse pour l'efficacité énergétique
Schaffhauserstrasse 34 - 8006 Zurich
info@alledin.ch, www.alledin.ch

Giuseppina Togni, cheffe de projet : 044 273 08 61 / 079 433 98 17

Matthieu Chenal, contact Suisse Romande : 021 624 89 46